



DEMOKRATESCH
PARTEI

EUROPA.

STÄERKEN, WAT EIS SCHÜTZT.

Programme électoral 2024-2029



DEMOKRATESCH PARTEI
2A rue des Capucins,
L-1313 Luxembourg
Tél.: 22 10 21 | dp@dp.lu | www.dp.lu



PRÉFACE

L'Union européenne est depuis des décennies un garant de **la paix, de la stabilité et de la prospérité**. Sa politique, fondée sur des valeurs, a pour objectif de permettre aux citoyens de vivre dans la liberté personnelle et la sécurité sociale.

Mais les temps sont devenus plus tourmentés ces dernières années - en Europe et dans le monde entier. Nous sommes confrontés à des **bouleversements sociétaux, à des changements climatiques et à des risques géostratégiques**.

Nous ne pourrions relever ces grands défis que si nous **nous attaquons ensemble aux problèmes en Europe** ! Ce n'est qu'ensemble, en tant qu'Européens, que nous pouvons résoudre les tâches qu'un État ne peut pas accomplir seul. C'est particulièrement vrai pour notre petit pays au cœur de l'Europe : le Luxembourg est fort si l'Europe est forte.

Pour cela, nous avons besoin d'une Union européenne **sûre d'elle, résistante et, surtout, capable d'agir**. Nous devons renforcer l'UE et ses institutions dès maintenant, pour une vie de paix et de liberté, de prospérité et de sécurité sociale. Il n'y a pas de temps à perdre !

Europa. Stærken, wat eis schützt.

C'est pour cela que nous nous engageons, c'est pour cela que le Parti démocratique s'engage.



GUSTY
GRAAS

JANA
DEGROTT

CHARLES
GOERENS

AMELA
SKENDEROVIĆ

NANCY
BRAUN

CHRISTOS
FLOROS

Table de matière

I. Le contexte exceptionnel	5
II. Les principes	7
III. La méthode	9
IV. Les propositions du DP pour les élections européennes	10
1. Nos priorités en matière économique et sociale	10
1.1 Une économie au service du citoyen	10
1.2 Une politique sociale au service du citoyen	12
2. Lutter efficacement contre le changement climatique	14
3. La politique agricole commune	15
4. La santé	16
5. Des institutions fortes au service d'une UE performante : changement démocratique pour mieux légiférer	17
6. Préparer l'UE et les pays candidats aux futurs élargissements et aider les pays candidats à nous rejoindre	18
6.1 Oui à l'accueil de nouveaux États membres par étapes	18
7. La politique des affaires étrangères et la défense de l'UE	19
8. Nouvelle politique migratoire	21
9. Droits et valeurs	22
10. De meilleures perspectives pour nos jeunes	23
11. La culture	24

I. Le contexte exceptionnel

De 2019 à 2024, différents événements européens et mondiaux ont profondément marqué la vie de l'Union européenne et, partant, celle de notre pays en sa qualité d'État membre. L'Union se retrouve ainsi aujourd'hui dans une situation telle qu'elle ne l'a jamais connue, face à des difficultés et à des défis considérables pour son avenir.

« Arrêtez de nous dire ce que nous voulons » pouvait-on lire sur une pancarte lors d'une des plus grandes manifestations pro-européennes de toute l'histoire de l'Union européenne. On est le 23 mars 2019. La manifestation de Londres à laquelle participe un nombre impressionnant de jeunes, n'arrive plus à remettre en question le Brexit. Les dés sont jetés, le Royaume-Uni quittera quelques mois plus tard l'Union européenne. La certitude que l'UE ne pourrait jamais être amputée d'un de ses États membres est ébranlée. À coup de mensonges et de manipulations de l'opinion publique, les détracteurs de l'intégration européenne sont arrivés à leur fin. Le Brexit a marqué le début de la présente législature qui arrive à son terme dans quelques mois.

Le 16 novembre 2019, quelques jours seulement après l'entrée en fonction de la Commission von der Leyen, le coronavirus SARS-CoV-2 fait, une première fois, parler de lui. Nul ne sait en cette fin d'année 2019 que nous nous situons à la veille d'une catastrophe qui va impacter la terre entière aux plans sanitaire, sociétal, politique, économique, social, financier et budgétaire. Quand le virus commence à ravager des millions de personnes, le célèbre « quoiqu'il en coûte » devient désormais la règle de conduite de la politique budgétaire de nos États membres. La liberté de circulation des personnes est entravée, le couvre-feu est décrété, la plupart des écoles restent fermées. Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont interrompues, la production industrielle baisse et nos économies sont en récession.

Le 24 février 2022, au petit matin, la Russie envahit l'Ukraine au motif de vouloir combattre les soi-disant nazis dans le cadre de ce qu'elle qualifie « d'opération militaire spéciale ». Le maître du Kremlin prétexte de la prétendue volonté de l'OTAN de s'étendre vers l'Est. En fait Poutine ne craint pas l'extension de l'OTAN, il craint avant tout l'extension de la démocratie. Le 5 avril de la même année, les massacres de civils par l'armée russe à Boutcha signent le retour de la barbarie au cœur de l'Europe. Entretemps la rhétorique de guerre de Moscou ne recule devant rien, même pas devant la menace nucléaire. Les Vingt-Sept s'entendent sur une douzaine de paquets de sanctions à l'encontre de la Russie. L'OTAN se prépare à accueillir la Finlande et la Suède qui ont décidé de mettre fin à leur neutralité.

Le changement climatique et le recul de la biodiversité qui figuraient déjà à l'ordre du jour de l'UE bien avant le début de la présente législature vont encore y rester pendant de longues années. Le Green Deal, annoncé en 2019 par la Commission, vise à traduire dans la réalité des engagements pris dans le cadre des accords de Paris sur le changement climatique. En même temps, les Nations unies nous informent que, pour être en mesure

de réaliser les Objectifs de développement durable, des investissements additionnels de l'ordre de 4 200 milliards de dollars par an vont devoir être mobilisés à l'échelle globale.

Une rétrospective très sommaire des cinq dernières années nous rappelle ainsi à quel point l'avenir est devenu imprévisible. Si la catastrophe climatique a déjà été présente dans les esprits bien avant 2019, la crise de COVID-19 et la guerre en Ukraine nous ont montré à quel point il est devenu hasardeux, de nos jours, de faire encore des prévisions fiables, même à très court terme.

Aujourd'hui, l'humanité fait face à des crises existentielles qui sont, pour ainsi dire, toutes d'origine humaine. Face à tous ces défis nous nous inscrivons dans une démarche qui vise à mobiliser, au-delà de notre famille politique, toutes les forces susceptibles de contribuer à atténuer les tensions et de réunir les majorités indispensables à la confirmation de nos valeurs démocratiques et trouver des solutions efficaces aux problèmes qui nous menacent dans notre existence-même.

Le Service de recherche du Parlement européen vient de publier les quinze principaux risques qui vont sans doute défier l'Union européenne dans un avenir proche. Parmi ces risques, il y a lieu de citer :

- les tentatives de déstabilisation de l'Europe par la Russie,
- la politique agressive de la Chine vis-à-vis de Taïwan,
- l'instrumentalisation de l'immigration irrégulière aux frontières de l'Europe,
- la dégradation du climat, la perte ou le collapse de la biodiversité,
- une augmentation des infections dues aux résistances antimicrobiennes,
- l'insécurité de l'approvisionnement énergétique,
- un accroissement rapide de la dette souveraine en Europe,...

Sur cette liste auraient encore pu figurer le revirement de la politique américaine en matière de sécurité. Pour les Vingt-Sept, c'est désormais sinon la fin de la solidarité transatlantique du moins la fin de la solidarité transatlantique à tarif avantageux pour les Européens. Le candidat républicain à la présidence des États-Unis, en annonçant vouloir renoncer à défendre des pays européens dont il juge l'effort de défense insuffisant, plonge l'Alliance atlantique dans une crise de confiance dont elle ne se remettra pas de sitôt. Cette déclaration qui vient au pire moment pour les Européens met ainsi fin à l'illusion d'un Occident uni et solidaire, prêt à unir ses efforts pour contrer les tentatives de déstabilisation de nos États par des puissances hostiles. D'où l'importance accrue d'une union politique, économique et militaire européenne forte !

II. Les principes

Le traité de Lisbonne a consacré le principe de l'irréductibilité de la dignité humaine dans son article 2. En effet, notre Union est fondée sur « les valeurs de dignité humaine, de liberté, de démocratie, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits appartenant à des minorités ». Au cours des dix dernières années, les atteintes à l'État de droit se sont multipliées au point de remettre en question le respect des valeurs fondamentales par la Hongrie et la Pologne notamment.

Le respect de l'irréductibilité de la dignité humaine est la base de l'action de l'Union européenne. Tous les États membres y ont souscrit, les uns à l'occasion de la ratification des traités, les autres au moment de leur entrée dans l'Union européenne en se conformant aux critères de Copenhague.

Cela concerne en tout premier lieu le respect des valeurs fondamentales. Celles-ci sont définies à l'article 2 du traité de Lisbonne tandis que son article 7 définit la sanction à appliquer à l'État membre qui s'en écarte. En principe, l'État qui enfreint les droits fondamentaux peut se voir privé du droit de vote au sein du Conseil. Toutefois la sanction ne peut s'appliquer que si vingt-six États en décident ainsi. Nous voulons que soit mis fin à la règle de l'unanimité et que la sanction applicable à l'encontre de l'État accusé de non-respect des valeurs fondamentales se prenne à la majorité qualifiée.

Le principe de la « *ever closer union* » n'occupe plus, à vrai dire, que les historiens. Le principe d'une « union sans cesse plus étroite » avait refait surface au moment où le Royaume-Uni s'apprêta à quitter l'UE avant de sombrer de nouveau dans l'oubli. Force est de constater que, dans nombre d'États membres, la volonté de renforcer l'Union dans des domaines aussi essentiels que la politique des affaires étrangères, la défense ou la solidarité en matière d'accueil des migrants a cédé le pas à l'indifférence et au repli sur soi. Il importe de recentrer le débat politique sur les aménagements à apporter au fonctionnement de l'UE. Il est indispensable que l'UE améliore ses mécanismes décisionnels aux fins de conjurer les dangers, souvent existentiels, qui, si nous n'y prenons garde, pourraient porter atteinte à l'existence de l'Union européenne-même. Et ceci surtout avant d'accueillir de nouveaux membres.

En 2022 le Parlement européen dénonce le « délitement de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux en Hongrie », faisant du pays un régime hybride d'autocratie électorale. Entretemps, un mécanisme de conditionnalité à l'État de droit des fonds européens est en vigueur et ce depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ledit mécanisme autorise la Commission européenne à bloquer le versement de fonds à l'État membre accusé de mauvaise gestion de fonds européens voire de dérives plus larges de l'État de droit et de violations des valeurs fondamentales de l'UE. Le mécanisme de conditionnalité constitue une avancée incontestable en matière de lutte contre les atteintes à nos valeurs.

Il n'en demeure pas moins qu'une autre disposition, à savoir la privation du droit de vote au Conseil, qui permet de sanctionner un État membre, reste inopérante dans l'état actuel du traité de Lisbonne. Celui-ci, en effet, stipule, dans son article 7, que ladite sanction se prend à l'unanimité des États membres hormis l'État incriminé. Comme il est très peu probable, en la matière, d'aligner tous les États membres sur la même position, l'article 7 demeure, pour ainsi dire, sans effet.

Le **principe de la concurrence saine et non faussée** régit le fonctionnement du marché unique. Ledit principe n'est pas une fin en soi, mais il tend à garantir un traitement équitable à tous les acteurs économiques en présence. En cas de crise grave, cependant, des dérogations au principe susmentionné peuvent se justifier temporairement. Sans l'injection de centaines de milliards d'euros dans les entreprises européennes, des pans entiers de l'économie européenne, dont nombre de secteurs systémiques, auraient été ravagées par la crise de COVID-19 et plus particulièrement par l'interruption des chaînes d'approvisionnement. L'Union européenne a bien réagi en se rangeant du côté des victimes de la crise.

Il est incontestable qu'aux moments les plus dramatiques du ralentissement de l'activité économique, la Commission avait laissé beaucoup de latitude aux États membres en matière d'aides d'États pouvant être accordées aux entreprises menacées dans leur existence-même. Si la gravité de la crise des années 2020 à 2022 a justifié les dérogations au principe de la concurrence saine et non faussée, le maintien de ces mesures d'exception nuirait, toutefois, fortement à l'économie européenne et en premier lieu aux entreprises implantées dans les petits et moyens États membres de l'UE.

Quant à la politique commerciale de l'UE, celle-ci est de plus en plus sujette à critique au regard de la non-conformité de nos partenariats commerciaux aux engagements auxquels ont souscrit 196 pays dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Ainsi l'UE, soucieuse de se conformer aux impératifs de la lutte contre le changement climatique, impose-t-elle d'un côté des réductions drastiques du nombre d'animaux d'élevage dans les exploitations agricoles. D'un autre côté, la même Union européenne concède des quotas d'exportation de viande bovine et ovine assez substantiels à ses partenaires dans le cadre des accords récemment négociés. Il importe dès lors que l'UE veille davantage au respect du principe de la cohérence des politiques.

III. La méthode

Au fil des ans, la composition du Parlement européen a profondément changé. Une représentation nettement plus forte de délégations, qui tolèrent des nazis dans leurs rangs, a amené les groupes politiques, se réclamant des valeurs fondamentales de l'Union, à s'interdire toute forme de coopération avec ces extrémistes. C'est pourquoi le maintien d'un **cordon sanitaire** autour de ces formations politiques reste pleinement justifié.

Un deuxième sujet de préoccupation tient à la tendance à la radicalisation que l'on peut observer à l'intérieur du bloc de coalition formé par les trois premières forces du Parlement européen. Le légendaire esprit de compromis a cédé le pas à des rapports plus tendus entre les grands groupes et parfois à l'intérieur de ceux-ci. C'est dans le cadre des travaux portant sur la mise en œuvre du Green Deal que sont apparues les premières divergences de taille. Les positions se sont particulièrement durcies lors des discussions portant sur les lois relatives à la restauration de la nature et la réduction de l'utilisation de pesticides dans l'agriculture. Des attitudes de plus en plus partisans de part et d'autre font douter de la capacité de l'UE de transposer les engagements consacrés par les accords de Paris sur le climat dans la législation européenne. Par souci de prévenir une incapacité systémique des colégislateurs européens de remplir leur mission, il importe de tirer les vrais enseignements des récents échecs. À y voir de plus près, c'est moins sur les finalités du Green Deal, par exemple, que se manifestent les divergences que sur la faisabilité des mesures envisagées dans la pratique.

Dans un premier temps, il va falloir calmer le jeu. L'étape suivante consisterait à reconstituer des rapports de confiance entre les formations politiques responsables. À cet effet, aussi bien la Commission que le Conseil et le Parlement devront faire leur indispensable introspection s'ils veulent regagner la confiance des citoyens concernés par les réglementations européennes. Nombre de réformes n'ont pas été discutées suffisamment quant à leur faisabilité avec les professionnels avant de les traduire dans la réalité. Il en résulte que des réformes précipitées et mal comprises ont souvent été des réformes compromises. De notre point de vue, Commission, Parlement et Conseil devraient s'entendre sur **un moratoire d'une année en matière de nouvelles charges administratives** au cours de laquelle devrait être examiné et proposé un allègement du fardeau de la bureaucratie.

IV. Les propositions du DP pour les élections européennes

Au regard des observations qui précèdent, le DP définit ses priorités politiques pour l'Europe de demain dans les domaines suivants :

1. Nos priorités en matière économique et sociale

1.1 Une économie au service du citoyen

Le DP œuvre pour une économie compétitive, résiliente et durable, créatrice d'emplois. Les ruptures des chaînes d'approvisionnement au cours de la pandémie de COVID-19 nous ont alertés sur le haut degré de dépendance de l'UE dans des secteurs clés de son économie. Coincée entre le dumping chinois et le protectionnisme américain, l'UE, de toute évidence ne pourra plus compter que sur elle-même. Cela ne veut pas dire qu'elle reste sans défense face à la concurrence impitoyable à laquelle l'exposent la Chine et les États-Unis. Pour rester une économie de premier plan, l'UE doit réussir le double pari de la transition écologique et digitale. Pour y arriver, l'Union doit mobiliser des moyens de financement très importants. Actuellement, elle dispose encore d'une capacité d'investissement de 1 100 milliards d'euros jusqu'en 2027. Ce montant se répartit sur divers fonds européens très bien dotés, plus précisément le Fonds de relance post-covid et le Fonds régional. Force est de reconnaître, cependant que ces possibilités sont largement sous-utilisées. Il importe dès lors de faciliter l'accès auxdits fonds afin de dynamiser les initiatives susceptibles de maintenir l'Europe en première ligue pour ce qui est de la transition écologique et numérique. Au regard de la faible capacité d'absorption des États-membres, les moyens dont disposent le fond régional devrait pouvoir être réalloué en partie à la transition écologique.

De ce point de vue, il y a lieu de déployer des efforts sans précédent en matière de production d'énergies renouvelables pour être en mesure, à terme de sortir plus rapidement de la dépendance des énergies fossiles.

Aussi ne peut-il plus être question qu'à l'avenir, l'Europe n'ait pas accès à des médicaments de première nécessité au motif qu'ils sont produits ailleurs. Il reste toutefois illusoire de vouloir croire que l'Union européenne pourrait rapatrier, du jour au lendemain, toutes les activités délocalisées en Chine. À cette fin, pour ne citer qu'un seul exemple, il serait judicieux, pour assurer l'approvisionnement de nos pharmacies, de créer, en Europe, des réserves stratégiques de médicaments susceptibles de prévenir des pénuries sur le continent européen. Il reste illusoire, cependant, de vouloir rapatrier tous les géants des produits médicaux et de l'industrie pharmaceutique.

L'époque du gaz bon marché, des emprunts à taux négatifs, de la bienveillance des États-Unis vis-à-vis de l'Europe en matière de défense est révolu. L'UE se retrouve seule face à cette situation inédite.

Par ailleurs, le creusement des déficits publics dès 2020 a sensiblement limité la capacité d'intervention des États membres de l'UE dans l'économie. Avec des finances publiques à bout de souffle, des capacités budgétaires limitées et face à une évolution plus qu'inquiétante en matière de sécurité territoriale, économique et par voie de conséquence sociale, c'est à l'UE qu'incombe la tâche historique de redresser la partie libre de notre continent. Ce regard nouveau nous amène à redéfinir nos priorités.

Pour permettre à l'UE de réussir, il importe de créer un environnement administratif, fiscal et économique compétitif par rapport à nos concurrents et d'amener tous les acteurs économiques à l'échelle globale à respecter sans réserve les conditions indispensables au sauvetage de notre planète.

Nos priorités consistent à

- Nous **conformer** aux obligations stipulées dans **l'accord de Paris** sur le climat et à traduire dans la réalité les engagements définis dans le cadre du Green Deal ;
- **Préserver un cadre multilatéral** respectueux des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- Être résolu à défendre notre position en première ligne en matière d'**échanges commerciaux** ;
- **Réindustrialiser l'Europe** afin de réduire sa dépendance structurelle dans des domaines d'avenir aussi importants que les batteries, les micro-processeurs, les produits pharmaceutiques et l'intelligence artificielle. La réindustrialisation de l'Europe ne signifie nullement le rapatriement de toutes les sociétés délocalisées en Asie au cours des décennies écoulées. Il s'agit au contraire de jeter, en Europe, les bases de l'économie de demain, des années 2035 à 2050.

Le développement de la production de micro-processeurs dans l'UE n'est qu'un exemple parmi tant d'autres que la réindustrialisation commence déjà à prendre forme dans nos pays. Toutefois, l'UE doit se demander si ses choix en matière de stratégie industrielle sont suffisamment ambitieux. En effet, au moment où l'économie américaine décolle de façon spectaculaire, grâce notamment à son « Inflation Reduction Act » l'UE, moins audacieuse, est menacée de récession ;

- Doter l'UE d'un environnement économique, fiscal, social et administratif susceptible de **stimuler la créativité et l'esprit entrepreneurial** ;
- Exiger à cette fin que la prochaine Commission s'engage à réduire les charges administratives pour les entreprises et qu'elle nomme un commissaire à la **simplification administrative** ;
- Développer parallèlement à la **numérisation** de notre économie, la **lutte contre la cybercriminalité**. On doit préparer l'Europe à être capable de défendre ses infrastructures numériques, pour assurer le bon fonctionnement de nos hôpitaux,

de nos services d'urgence, de nos services publics, de finance etc. Comme nous sommes devenus dépendants de nos services numériques, toute interruption peut être désastreuse pour notre société. Il faut donc agir. À cette fin, le programme pour une Europe numérique doit se concentrer sur le développement d'infrastructures de cybersécurité de pointe, telles que le cyber bouclier européen ou le Cyber Solidarity Act ;

- Poursuivre des investissements dans la **recherche et le développement** nous permettant d'améliorer notre compétitivité. Un effort particulier s'impose dans le secteur énergétique. En effet, les prix excessifs de l'énergie en Europe commencent à hypothéquer sérieusement les industries à haute consommation d'électricité ;
- Poursuivre les efforts visant à garantir la conformité des systèmes **d'intelligence artificielle** aux droits fondamentaux de l'UE. Ce faisant, l'UE est à l'origine de normes de protection des utilisateurs de nouvelles technologies dont il faut espérer qu'elles seront appliquées dans un contexte plus global. Les avancées législatives en la matière témoignent de la capacité de l'UE de créer des normes à vocation universelle ;
- Remettre à flot nos industries de l'armement afin de pouvoir équiper nos armées de façon adéquate. De plus il importe de pouvoir garantir l'indispensable financement de notre soutien militaire à l'Ukraine. Au cas où les Vingt-Sept n'arriveraient pas à réunir les fonds nécessaires, l'UE devrait lancer un emprunt européen à cette fin. En effet, la sécurité de l'Europe est, dans une très large mesure, devenue fonction de nos capacités de défense. L'engagement de porter notre effort de défense à 2% du revenu national brut (RNB), d'une part, et de renforcer notre solidarité militaire avec l'Ukraine, d'autre part, rendent inéluctable la mobilisation de moyens financiers très importants à court terme.

1.2 Une politique sociale au service du citoyen

Nonobstant le fait que des pans entiers des politiques sociales relèvent de la compétence des États membres, l'UE, en phase avec les principes définis dans le cadre du socle européen des droits sociaux peut avoir un impact positif sur l'évolution sociale dans nos pays. L'UE, il est vrai, ne peut consacrer que des moyens budgétaires limités au secteur social.

Malgré ses capacités financières restreintes, elle peut, cependant, influencer sur les choix des États membres en invitant ceux-ci, dans le cadre du semestre européen, à tenir suffisamment compte des priorités sociales. L'objectif de maîtrise des dépenses publiques et les difficultés de financement des mesures sociales à l'heure actuelle donnent lieu à des arbitrages budgétaires douloureux. Il est de notre devoir, cependant, de répondre à la fois au besoin de financement de la politique sociale et à la nécessité d'assainir nos finances publiques.

Le retour à des politiques d'austérité, de notre point de vue, ne constitue pas la réponse appropriée à la présente situation. Des mesures audacieuses visant à stimuler la

croissance économique découplée de la pollution climatique sont indispensables et sans doute plus efficaces que le retour à une rigueur budgétaire excessive pour ramener les finances publiques dans les normes du pacte de stabilité et de croissance.

Il importe par ailleurs d'intégrer progressivement, mais résolument, les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans l'économie globale de marché. L'UE doit continuer à œuvrer dans ce sens et plus précisément dans le cadre de ses négociations commerciales avec des pays tiers.

La récente pandémie de COVID-19 a révélé la pertinence de la recherche de nouvelles formes de travail. Des avancées notables ont pu être observées dans le domaine du travail à distance. Le DP s'attend à ce que la Commission continue à jouer un rôle de facilitateur en matière de promotion des formes nouvelles de travail.

C'est dans le domaine de la transposition des mesures antidiscriminatoires dans les législations nationales que l'UE dispose d'un pouvoir incontestable. Le DP soutient fermement les efforts de la Commission et des colégislateurs dans leur volonté d'éliminer les obstacles restants en matière d'égalité de traitement.

Le DP encourage, par ailleurs, la Commission à assumer son rôle d'impulsion politique, notamment en faveur de l'intégration des personnes avec un handicap dans la vie scolaire, professionnelle et politique.

Le DP insiste sur le fait que les actions de l'UE en faveur de l'inclusion des personnes handicapées doivent respecter la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Cette convention doit servir de guide pour assurer une égalité réelle au sein de l'UE.

Le DP s'engage afin que les cartes européennes du handicap soient mises en place rapidement. Cette carte assurera une reconnaissance uniforme du statut de personne handicapée dans tous les pays de l'UE. Elle englobera non seulement l'accès aux loisirs, à la culture et au sport, mais également à tous les services dédiés aux personnes handicapées, y compris les transports et les services commerciaux.

Le DP plaide pour la création d'un comité sur le handicap au sein du Parlement européen, après les élections européennes de 2024, qui impliquerait activement le mouvement européen des personnes handicapées.

Pour conclure, le DP recommande l'établissement d'une nouvelle agence européenne dédiée à l'accessibilité. Cette agence, s'inspirant du travail du centre AccessibleEU, serait chargée de faciliter la mise en œuvre de l'ensemble de la législation harmonisée de l'UE en matière d'accessibilité.

Le DP reconnaît également que, selon la Commission, en 2022, 95,3 millions de personnes dans l'UE étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale ; (équivalent à 21,6 % de la population de l'UE). Par conséquent, le DP s'efforcera de trouver des solutions, pour réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et/ou menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, au niveau européen.

2. Lutter efficacement contre le changement climatique

Il est indéniable que le changement climatique est un grand défi pour la société. Les statistiques scientifiques en font preuve. Il y a lieu de multiplier les efforts pour réduire considérablement les émissions nocives entraînant l'effet de serre. Par conséquent, le DP s'engage à mettre en œuvre les obligations stipulées dans l'accord de Paris sur le climat et à traduire dans la réalité les engagements définis dans le cadre du Green Deal.

Conformément à la dernière COP28 qui avait lieu à Dubai, des investissements visant à proliférer davantage les énergies renouvelables, sont d'une urgence absolue. L'Europe peut et doit jouer le rôle de précurseur au niveau mondial. Le DP soutient toutes les initiatives afin d'améliorer les conditions climatiques et la biodiversité. Il a été décidé que les pays de l'UE doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030. L'objectif est de rendre l'UE neutre pour le climat à l'horizon 2050. Un objectif ambitieux, mais réaliste, soutenu par le DP.

Pour s'assurer que la transition climatique soit équitable, il faut apporter un soutien financier et technique aux régions les plus touchées par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Partant l'UE doit mobiliser encore davantage des soutiens financiers à cette fin. On ne peut pas ignorer que la transition vers la neutralité climatique offre d'importantes perspectives pour la croissance économique, les marchés et les emplois ainsi que pour le développement technologique.

Le DP s'engage en faveur d'une protection forte et ambitieuse de nos bases naturelles à travers toute l'Europe. Ainsi, la préservation et la restauration d'une grande partie des différents écosystèmes sur notre continent devront être poursuivies de manière conséquente. En particulier dans le cadre de la crise climatique, la création de puits de carbone revêt d'une importance singulière. C'est pourquoi le DP soutient pleinement l'objectif de planter au moins un milliard d'arbres jusqu'en 2030, des projets comme l'initiative internationale « 4 pour cent » visant à accroître la capacité de stock de carbone des sols et la création d'un cadre européen pour le captage, la séquestration et l'utilisation du carbone.

Une gestion durable des ressources naturelles et une protection de l'environnement forte sont synonymes avec le développement de l'économie circulaire. Afin d'éviter à moyen terme tout article à usage unique, dont surtout les objets en plastique à usage unique, et de garantir que seulement des produits recyclables soient mis sur le marché, le DP s'engage pour l'introduction de systèmes réutilisables pour les emballages au niveau européen. Ainsi, avant 2030, tous les emballages plastiques devraient être conçus de manière à être réutilisables ou recyclables.

En outre, le DP s'engage au niveau de l'Union européenne en faveur d'une interdiction de l'obsolescence programmée ainsi que d'une approche généralisée d'« écodesign », de

façon à ce que les produits soient conçus dès le départ à être réparés et recyclés, au-delà des normes actuellement en vigueur.

3. La politique agricole commune

L'ampleur des récentes démonstrations des agriculteurs n'est que le reflet du profond malaise d'une profession qui se sent malmenée par la politique agricole commune (PAC). Le mécontentement des agriculteurs vise à la fois la surcharge administrative ainsi que le bradage des produits agricoles dont certains, notamment les céréales, se vendent aujourd'hui à des prix inférieurs à ceux qui avaient cours dans les années 1960.

Ainsi, le secteur primaire se voit confronté à de multiples défis dont les plus importants concernent la pression sur les prix agricoles et la difficile transition écologique.

Aussi, dans le moyen terme, l'adhésion de nouveaux pays à l'UE ne manquera-t-elle pas de remettre en question le fonctionnement de la politique agricole commune. L'Ukraine, faut-il le rappeler, dispose à elle seule d'une surface agricole totale qui équivaut à celles de la France et de l'Allemagne cumulées. Il est inconcevable de procéder à un élargissement de cette ampleur sans passer par une profonde réforme de la PAC et une augmentation substantielle du budget de l'UE.

C'est dans la transposition des nouvelles réglementations adoptées dans le cadre du Green Deal que se manifestent de vraies difficultés. La Commission doit repenser sa politique climatique et notamment sa stratégie « *From farm to fork* », non pas au niveau des objectifs mais plutôt dans sa mise en œuvre.

Le rejet massif de la politique de l'interdit par les agriculteurs ne signifie nullement que l'agriculture veuille se dérober à ses responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique.

Si, par exemple, l'interdiction d'un pesticide, rend impossible, en pratique, une production agricole donnée en Europe, les mêmes denrées alimentaires sont produites ailleurs, souvent hors Europe, où les restrictions ne sont pas les mêmes voire inexistantes. Face à cette situation, le DP se prononce en faveur de la généralisation des « clauses miroir » dans des accords commerciaux ayant pour objectif l'adoption par nos partenaires commerciaux des mêmes standards que ceux qui sont imposés à nos agriculteurs.

Quant à l'affectation de terres arables à des fins de protection de la biodiversité, comme le prévoit la loi sur la restauration de la nature, le DP mise sur la sensibilisation, le dialogue et le partenariat avec les agriculteurs. Il plaide en même temps pour une politique d'indemnisation équitable des agriculteurs concernés par ces mesures. L'indemnité à verser en l'occurrence doit tenir compte à la fois du manque à gagner pour la parcelle concernée et de l'impact de la réduction de la surface agricole sur la rentabilité de leur exploitation dans son ensemble.

Le DP, persuadé que l'évolution du monde rural sera très largement fonction de sa capacité d'innovation, soutient les efforts déployés en matière de recherche scientifique pour refaire de l'agriculture européenne un secteur de pointe qui soit à même de rayonner à travers le monde.

Veillez consulter le chapitre correspondant du programme électoral pour les élections législatives de 2023 pour connaître la position du DP au niveau national sur la politique agricole.

4. La santé

Une politique européenne de santé doit viser en premier lieu la prévention. Elle doit contribuer en outre à répondre aux besoins les plus pressants des vingt-sept États membres en matière de santé. La protection de nos citoyens est mieux garantie dans la mesure où l'UE peut contribuer à combler les lacunes en matière d'équipement médical et de produits pharmaceutiques révélées par la crise de COVID-19 et plus particulièrement les pannes qui se sont manifestées dans la perturbation des chaînes d'approvisionnement. Il serait judicieux, à cette fin, de constituer des réserves de médicaments et de matériel médical pour une période donnée.

L'UE, forte des enseignements tirés de la récente crise de COVID-19, a intérêt à se doter d'une capacité décisionnelle en matière de santé. Grâce à sa très grande réactivité, dès le tout début de ladite crise, la Commission européenne a déjà, en fait indiqué la voie à suivre pour ce qui est des nouvelles compétences de l'UE en matière de santé.

C'est pourquoi l'idée d'une Union de la santé, existant déjà de fait depuis un certain temps, doit être développée de manière cohérente. Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement médical, l'Europe doit augmenter ses capacités de production là où c'est possible et développer ses capacités de stockage là où c'est indispensable.

Le DP soutient l'alliance européenne pour les médicaments critiques, visant à renforcer la production de ceux-ci au sein de l'Union européenne et à diversifier les chaînes d'approvisionnement.

De surcroît, la recherche médicale en Europe doit être davantage soutenue. Bien que les chercheurs disposent de réseaux solides qui facilitent la collaboration au sein des États membres, le DP insiste sur la mobilisation de nouvelles ressources de financement au service des projets de recherche.

Le DP est convaincu que le potentiel considérable des données numériques devrait être exploité, sans pour autant porter atteinte à la protection des données. Cela serait bénéfique à la fois pour la santé des citoyens en général et pour le développement de traitements innovants en particulier et donnera à notre industrie européenne des logiciels et des technologies la possibilité d'innover, au service de tous nos citoyens. Le DP soutient le développement d'un espace européen de certaines données en matière de

santé, favorisant ainsi l'interopérabilité des réseaux de santé de manière efficace et anonymisée.

5. Des institutions fortes au service d'une UE performante : changement démocratique pour mieux légiférer

L'ordre international, naguère encore dominé par les Etats-Unis est passablement secoué depuis quelques années. Chaque État membre européen, pris individuellement, ne joue plus qu'un rôle marginal sur la scène internationale. Ensemble, les Vingt-Sept, et plus tard les Trente-Cinq, pourront peser sur les affaires du monde à la seule condition d'accepter de fédérer leurs efforts et de se doter des mécanismes décisionnels propres au bon fonctionnement d'une puissance souveraine.

Il faut en être conscient dès à présent et prévoir à cette fin une *Convention pour la révision des Traités* dont la mission consistera à proposer les adaptations indispensables du fonctionnement de l'UE aux besoins du XXI^e siècle.

En attendant une réforme des processus décisionnels, le Conseil décide encore, à l'heure actuelle, à la majorité simple pour statuer sur les questions de procédure. Là où s'applique la *majorité qualifiée*, celle-ci devrait se prendre à l'avenir par les deux tiers des États membres représentant au moins 50% de la population de l'Union. Les changements de Traités quant à eux devraient être pris à une *majorité qualifiée renforcée*, c'est-à-dire par quatre cinquièmes des États membres représentant au moins 50% de la population de l'UE, comme le propose le Parlement européen dans sa résolution du 22 novembre 2023.

Nous préconisons l'abandon de l'unanimité notamment en matière de politique étrangère, de financement de l'UE et des questions relatives à la citoyenneté.

Quant aux sanctions applicables à l'État membre qui enfreint les valeurs fondamentales de l'Union, celles-ci devraient faire l'objet d'une décision prise à la majorité qualifiée.

Le DP estime par ailleurs que le temps est venu de donner un **droit d'initiative législative au Parlement européen**. Il devient urgent de renforcer le **rôle des partis politiques européens** en éliminant les obstacles qui les empêchent de remplir leur mission qui consiste en premier lieu à structurer le débat à l'échelle européenne.

Le DP soutient la proposition du Parlement européen de prolonger de quatre semaines le temps attribué aux parlements nationaux pour exercer le contrôle de subsidiarité et de proportionnalité des initiatives législatives de la Commission.

Il faut aussi réserver une suite aux recommandations de la Conférence sur l'avenir de l'Europe en promouvant des échanges périodiques sur les grands enjeux politiques auxquels seraient appelés à participer les citoyens et plus particulièrement les jeunes.

Le DP continuera à défendre le rôle du Luxembourg en tant que capitale européenne, à défendre notre accueil de plusieurs institutions et agences de l'UE, et assurer leur bon fonctionnement.

6. Préparer l'UE et les pays candidats aux futurs élargissements et aider les pays candidats à nous rejoindre

Notre propre histoire nous a appris à mieux comprendre que les pays qui veulent rejoindre l'UE sont résolus à tourner la page de la précarité, de l'arbitraire, de l'insécurité, de l'exposition à la menace militaire ainsi que des discriminations de toute nature. Offrir une perspective d'adhésion à ces pays, c'est leur faire une promesse. Nous promettons, en effet, aux pays candidats de les accueillir plus tard dans une UNION qui est basée sur le principe de l'irréductibilité de la dignité humaine. Cet engagement ne pourra être tenu que dans la mesure où l'UE disposera des moyens lui permettant de sanctionner à la majorité qualifiée le ou les États membres qui ne respectent plus les valeurs fondamentales. Nous ne pouvons plus nous contenter de voir les pays candidats respecter les valeurs fondamentales uniquement au moment de leur adhésion à l'UE. Un Traité réformé doit pouvoir garantir la pérennisation de ces valeurs.

Les États membres, divisés sur la nécessité d'apporter les changements indispensables au bon fonctionnement de l'Union, font ainsi douter de leur unité et de leur capacité d'accueil de nouveaux candidats. Il est clair que les pays candidats veulent adhérer à une *UE unie plutôt qu'à une UE désunie*. Il est irresponsable, en tout cas, de continuer à laisser une minorité d'États membres priver l'UE de sa capacité à intégrer de nouveaux membres. Nous devons être conscients, par ailleurs, de la faiblesse d'une UE qui continue à décider à l'unanimité en matière de politique extérieure. Tant que le droit de veto n'est pas aboli, la capacité de chantage du dirigeant d'un seul État membre reste intacte et l'interférence de Poutine dans les affaires intérieures de l'UE une réalité.

6.1 Oui à l'accueil de nouveaux États membres par étapes

Force est de constater que si les pays candidats, en général, font de réels efforts pour se préparer à l'adhésion à l'UE, celle-ci ne fait strictement rien pour améliorer sa capacité d'absorption ni au plan de sa capacité de financement ni en matière de réforme institutionnelle. Sans son aggiornamento institutionnel, l'UE ne rend service ni aux pays candidats ni à elle-même.

Or les pays candidats ne peuvent pas comprendre qu'on les laisse indéfiniment dans l'antichambre de l'UE malgré leur état de préparation réel. Il ne peut donc être question de pénaliser les candidats ayant consenti des efforts incontestables pour se rapprocher de nous. C'est pourquoi, dans une première étape, au cas où un pays candidat remplirait tous les critères de Copenhague, celui-ci pourrait d'ores et déjà être intégré dans le

marché intérieur de l'UE. Un pays candidat pourrait également, par exemple, s'il respecte les critères de Maastricht, être associé à l'Union économique et monétaire. Et finalement, ce même candidat pourrait être accueilli comme membre à part entière dans l'UE dès que celle-ci aura pu s'entendre sur la réforme de sa gouvernance lui permettant de bien fonctionner à 30 voire à 35.

L'alternative aux réformes institutionnelles consisterait à ne rien changer, à laisser se multiplier impunément les atteintes aux valeurs fondamentales de l'UE et à se satisfaire du plus petit dénominateur commun en matière de politique étrangère. Cela reviendrait à léguer aux futures générations un ensemble d'États uniquement liés par quelques intérêts économiques, bref un tigre sans dents qui s'apparenterait, en quelque sorte, à une organisation des Nations unies en miniature, un forum au sein duquel dominerait l'incapacité de décider quoique ce soit.

Les participants à la conférence sur l'avenir de l'Europe se sont clairement prononcés en faveur d'une Europe qui avance, qui décide et qui ne se laisse pas paralyser par le moins disant budgétaire ou le plus récalcitrant en matière de respect des droits fondamentaux. Les opposants intransigeants à toute réforme du Traité répondent davantage aux attentes de Moscou qu'aux souhaits exprimés par la conférence sur l'avenir de l'Europe. Les citoyens sont majoritairement en avance sur la politique en matière d'adaptations du fonctionnement de l'UE.

7. La politique des affaires étrangères et la défense de l'UE

Il ne faut plus perdre un seul instant dans la marche résolue vers l'Europe de la défense. En effet, la violation de l'ordre international et plus particulièrement européen par la Russie, a bouleversé nos priorités en matière de choix budgétaires et de politique industrielle.

La voix de l'Union européenne dans le monde est à peine perceptible comparé à l'impact qu'ont des pays de même taille et même moins grands. Et pourtant, l'UE serait capable d'apporter des réponses importantes aux problèmes qui se posent à l'échelle globale à condition de modifier son fonctionnement. Paradoxalement la voix du premier bailleur de fonds dans les domaines humanitaires et de développement est à peine perçue à l'extérieur. Que ce soit en Afrique ou au Moyen-Orient, indépendamment de son degré d'engagement, l'UE est loin de mener la danse. Son incapacité de peser vraiment dans le débat international s'explique largement par ses divisions internes.

D'ailleurs, ces divisions internes freinent la capacité de l'UE à réagir collectivement aux crises dans les relations internationales. Ainsi, le DP encourage le Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité d'élaborer, en collaboration avec les ministres des Affaires étrangères des États membres, des lignes directrices d'action de

l'Union afin de pouvoir effectuer plus rapidement une réponse collective dans le cas d'une crise future.

Son incapacité de peser vraiment dans le débat international s'explique à la fois par ses divisions internes et le manque d'audace pour défendre ses positions. Nous sommes préoccupés par l'incapacité de stopper la spirale de violence dans laquelle est embourbée le Moyen-Orient depuis des décennies. Nous réitérons la condamnation sans réserve des abominables crimes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023 et exigeons la libération immédiate de tous les otages. L'Europe doit, toutefois, continuer à soutenir toute initiative humanitaire, y compris l'UNRWA, visant à atténuer les souffrances des victimes et ce dans le plein respect du droit humanitaire international. À cet effet nous nous prononçons en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. Nous en appelons à la communauté internationale, mais en premier lieu à Israël et au peuple palestinien de chercher une issue politique au drame qui sévit actuellement au Moyen-Orient. Nous invitons l'UE à ne ménager aucun effort pour encourager les courants responsables des deux côtés à emprunter la voie du dialogue afin d'éliminer les obstacles, dont notamment la politique de colonisation d'Israël sur les territoires palestiniens, qui s'opposent à la recherche d'une solution durable visant à faire cohabiter les deux peuples en conflit dans le plein respect du droit international.

Chaque État membre, il est vrai, a sa propre culture, sa propre histoire, sa propre tradition diplomatique et son propre réseau de relations traditionnelles. Aussi son incapacité notoire de se doter jusque-là d'une vraie capacité de défense explique-t-il en grande partie le peu d'état que font ses partenaires de la politique extérieure de l'UE. Il en serait autrement si, au départ, l'Union européenne pouvait s'entendre sur une lecture commune de son rôle dans le monde, bref si les Vingt-Sept pouvaient enfin se diriger vers une vraie Union politique. L'abandon de la règle de l'unanimité dans la définition de son action extérieure constitue un grand pas en avant. Il n'y a plus de temps à perdre pour améliorer le processus décisionnel en matière de politique étrangère. Ne rien faire c'est condamner l'Union européenne à rester tributaire du moins disant politique, à la grande joie du dictateur du Kremlin qui, à travers ses chevaux de Troie avec et sans responsabilité gouvernementale, dispose à l'heure actuelle, pour ainsi dire, d'un droit de veto dans un secteur aussi important que les relations extérieures. Le DP soutient la proposition du Parlement européen de mettre fin à la règle de l'unanimité en matière de politique extérieure et invite le Conseil européen à lancer la convention européenne, appelée à réfléchir sur les modifications à apporter aux traités.

L'Europe, finalement, consciente de l'importance cruciale des relations qu'elle entretient avec ses grands partenaires doit impérativement redéfinir ses rapports avec le continent africain. Parmi les mesures les plus pressantes il y a lieu d'en citer trois :

1. Plaider en faveur de **l'ouverture du Conseil de sécurité des Nations unies à l'Union africaine** en lui offrant un siège permanent disposant des mêmes droits que ceux dont disposent les membres permanents actuels ;

2. Jeter les bases d'une coopération commerciale de plus en plus étroite avec l'Afrique en visant la création à terme d'une **zone de libre-échange UE-Afrique** ;
3. **Mettre en pratique la législation sur le devoir de vigilance** qui vise, en premier lieu, à protéger les Africains et avant tout les plus faibles parmi eux, contre des pratiques d'exploitation inhumaines de leurs richesses. De ce point de vue il serait logique de proposer un sommet sur la sauvegarde des ressources africaines auquel seraient appelés à participer tous les pays qui ont des relations économiques et commerciales avec notre voisin, l'Afrique.

8. Nouvelle politique migratoire

La politique migratoire et d'asile de l'Union européenne, théâtre de divergences souvent inconciliables fait actuellement l'objet d'une profonde réforme. Quelle que soit l'issue réservée au projet de réforme, le DP n'acceptera en aucun cas l'alinéation du droit d'asile des personnes fuyant la guerre, les violations et les dictatures.

Quant aux migrations ne relevant pas du droit d'asile, le DP insiste sur le devoir absolu des instances compétentes de respecter les standards en matière de droit de la personne ainsi que les impératifs humanitaires, en toutes circonstances, tant à l'intérieur de l'UE que dans les pays limitrophes impliqués, de façon directe ou indirecte, dans le traitement des migrants.

Afin de pouvoir se conformer à cet objectif ambitieux, il importe d'améliorer la coopération avec les pays d'origine et de transit, en mettant davantage l'accent sur le suivi humanitaire dans nos partenariats internationaux.

La collaboration renforcée entre les États membres de l'UE et une solidarité accrue en matière d'accueil des réfugiés sont indispensables. Une répartition équitable des charges entre les pays membres et la simplification des procédures d'asile sont nécessaires. Le DP salue la volonté de faire aboutir le pacte sur l'immigration et l'asile qui représente à ses yeux un accord, imparfait, certes mais plutôt équilibré.

Dans le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre en Europe, la migration représentera une opportunité pour nos marchés du travail. Par conséquent, nous devons développer des voies légales plus efficaces pour l'entrée des travailleurs qualifiés dans l'UE. Les permis de travail doivent offrir des perspectives réalistes à long terme aux migrants, contribuant ainsi à lutter contre l'immigration clandestine. Le DP regrette par contre le peu d'enthousiasme de la plupart des États membres de s'attaquer à la racine des poussées migratoires. Dans le cadre de ses relations extérieures, elle dispose pourtant de nombreux leviers susceptibles d'ouvrir des perspectives aux jeunes dans leur pays d'origine et notamment à travers ses politiques commerciale et de développement.

9. Droits et valeurs

Il va sans dire que la construction européenne doit se fonder sur les valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ainsi que dans la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

La violence sexiste est une violation des droits humains. En Europe, une femme sur trois a subi une forme de violence physique et/ou sexuelle depuis l'âge de quinze ans. Les États membres de l'UE devraient être encouragés à ratifier et à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul, afin de faire de l'Europe un endroit plus sûr pour toutes les femmes en reconnaissant les multiples formes de violence. Nous devons prévenir toute violence basée sur le genre, en prenant des mesures pour la prévenir, protéger les victimes et poursuivre les auteurs de ces violences. C'est la seule façon pour l'Europe de garantir la protection et la sécurité de toutes les femmes, filles et groupes vulnérables en Europe, les femmes handicapées ainsi que les femmes réfugiées, les migrantes et les personnes LGBTQIA+ arrivant en Europe. Le DP lutte contre toute forme de persécution et discrimination basées sur l'orientation sexuelle, le genre et toute autre forme d'identité.

Les femmes doivent avoir un accès égal à la participation, à la prise de décision, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à des institutions politiques sensibles aux politiques des genres. Le DP valorise la diversité, l'inclusion et une approche intersectionnelle en matière de l'égalité.

Nous devons donner aux femmes les moyens de poursuivre leurs ambitions politiques, nous soutenons leurs efforts à chaque étape du processus, nous nous mobilisons pour démanteler les barrières qui se dressent sur leur chemin, et nous luttons chaque jour pour un avenir façonné par leurs voix.

Le DP réaffirme son soutien pour la légalisation du mariage pour tous et félicite la Grèce pour sa mise en œuvre, ce qui en fait l'un des vingt-et-un pays de l'UE qui reconnaissent le mariage homosexuel. Toutefois, cette réalité n'est pas le cas dans tous les États membres, comme par exemple en Italie. L'UE devrait appeler les États membres à légaliser les partenariats et les mariages entre personnes de même sexe. Les partenariats civils enregistrés et les mariages devraient être reconnus dans toute l'Union européenne.

L'assistance médicale à la procréation devrait permettre à un couple hétérosexuel ou à un couple formé de deux femmes ou à une femme non mariée d'avoir un enfant.

Pour renforcer encore le lien entre les nouveau-nés et les pères, le DP entend élargir le congé de paternité sans perte de salaire de dix à quinze jours.

Le droit d'avorter est aujourd'hui en régression dans plusieurs pays étrangers, comme aux États-Unis ou même en Europe. L'UE devrait être garante de meilleures conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse.

10. De meilleures perspectives pour nos jeunes

Du fait de la COVID-19, être jeune aujourd'hui signifie avoir passé une partie de sa scolarité en confinement. C'est courir le risque d'être privé d'emploi.

Nous devons nous assurer que les enfants qui sont nombreux à avoir passé une partie de leur scolarité en confinement, reçoivent dès le départ le soutien et la protection dont ils ont besoin. Le DP soutient donc la stratégie globale de l'UE sur les droits de l'enfant et la garantie européenne pour l'enfance. L'éducation joue un rôle clé dans la promotion de l'inclusion sociale et de l'égalité dans l'Union européenne. Si l'éducation et la formation professionnelle relèvent bien de la responsabilité des États membres, l'Union européenne doit faciliter le rapprochement des législations nationales et investir avant tout dans l'éducation non-formelle.

En effet, le programme Erasmus +, une des plus belles réussites de l'Union européenne, qui réunit chaque année plus d'un million de jeunes devrait encore être renforcé. Le DP, attaché à ce programme et aux initiatives similaires, s'exprime résolument en faveur du développement tant quantitatif que qualitatif de ces échanges. Après le retrait du Royaume-Uni de l'UE, il serait en outre bénéfique de promouvoir des programmes d'échanges universitaires et culturels avec la Grande-Bretagne afin de maintenir et de renouer les liens culturels entre les jeunes des deux côtés de la Manche. De plus, le DP s'engage à garantir à tous les jeunes Européens la possibilité de découvrir l'Union européenne pendant un mois en train, grâce à un pass Interrail. Par conséquent, il sera nécessaire d'élargir le programme Discover EU, actuellement réservé à un nombre limité de jeunes âgés de 18 ans, à l'ensemble des jeunes Européens.

La reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires et des qualifications professionnelles des jeunes leur permet de mieux suivre la formation qui correspond de plus près à leurs besoins au sein de l'Union européenne et leur offre également davantage de choix et de possibilités en termes d'emploi. Le DP s'engage à œuvrer en faveur d'une reconnaissance mutuelle des diplômes étendue, automatisée et cohérente.

Le DP s'engage à améliorer l'accompagnement des jeunes chômeurs afin de leur faciliter la réintégration dans le marché de travail. Citons à cet effet le programme *Erasmus for young entrepreneurs* ou encore le programme européen ALMA (*Aim, Learn, Master, Achieve*) de la Commission européenne qui permet aux jeunes chômeurs d'acquérir une expérience de deux à six mois dans un autre pays de l'Union européenne. Le DP soutient ce projet ainsi que des approches similaires dans l'intérêt des générations futures.

Dans la lutte contre la consommation de drogues illégales dans l'UE, une stratégie équilibrée est nécessaire pour protéger les générations futures. Il est important de décriminaliser la consommation de cannabis et d'assurer sa libéralisation contrôlée à l'échelle européenne. Une libéralisation contrôlée du cannabis réduirait le marché noir, protégerait la santé publique et décriminaliserait la consommation de drogues dans son ensemble. En parallèle, nous devons intensifier la lutte contre le trafic de drogues en

renforçant la coopération au sein de l'UE et avec des partenaires internationaux, ainsi qu'en mettant en œuvre des mesures préventives, éducatives, de réduction des risques et de réhabilitation pour combattre la consommation de drogues illégales. Ces mesures sont essentielles pour garantir la sécurité des citoyens, en particulier des jeunes, au sein de l'UE.

Nous reconnaissons également que dans l'ensemble de l'Union européenne, l'accès au logement est de plus en plus difficile pour les jeunes. Nous proposons et visons à soutenir et à mettre en œuvre des politiques visant à augmenter l'offre de logement et à permettre l'accès au logement pour les ménages à revenus faibles et moyens, grâce à une combinaison d'implication des secteurs privé et public. Le DP s'engage à écouter nos chercheurs, architectes, urbanistes, experts en mobilité, etc. pour garantir que là où elle le peut, l'Union européenne promeut des politiques et crée des incitations qui permettent aux États membres d'offrir davantage d'opportunités pour des diverses typologies de logement pour nos citoyens.

11. La culture

Embrasser la diversité culturelle, exploiter l'innovation numérique, promouvoir la durabilité et tirer parti de la diplomatie culturelle sont des priorités essentielles pour une Europe aux multiples opportunités et menaces. L'identité culturelle, déjà plurielle à l'intérieur des nations mêmes et a fortiori à l'échelle européenne est à la fois un facteur de distinction et d'inclusion. Nous entendons soutenir l'UE dans son rôle de facilitateur dans le domaine des échanges culturels et de défenderesse du respect de la spécificité de la culture européenne dans le cadre des accords qu'elle négocie avec des pays tiers.

Nous attendons par ailleurs que l'UE défende, avec vigueur et détermination, le respect de la création artistique en proie à l'usurpation par des sociétés se servant de l'intelligence artificielle.

L'UE doit continuer à aider les États membres à relever les nombreux défis qui se poseront dans les années à venir et parmi eux le renforcement de la **culture comme moyen de dialogue interculturel et d'inclusion sociale**. À cette fin, l'UE doit être en mesure de contribuer :

- au bon développement culturel pour tous les territoires de l'UE, en soutenant entre autres la mobilité des citoyens tout comme celle des artistes ;
- élaborer des approches inclusives pour que la diversité des cultures puisse se développer ;
- à promouvoir l'ouverture de la coopération culturelle internationale à de larges couches de la population ;
- à adapter, voire perfectionner, la pratique des « capitales européennes de la culture ». Ce concept qui célébrera son 40ème anniversaire l'année prochaine, s'adresse à ces différents domaines et vise précisément à mettre en valeur la

diversité de notre riche patrimoine culturel matériel et immatériel et à renforcer les liens qui nous unissent.

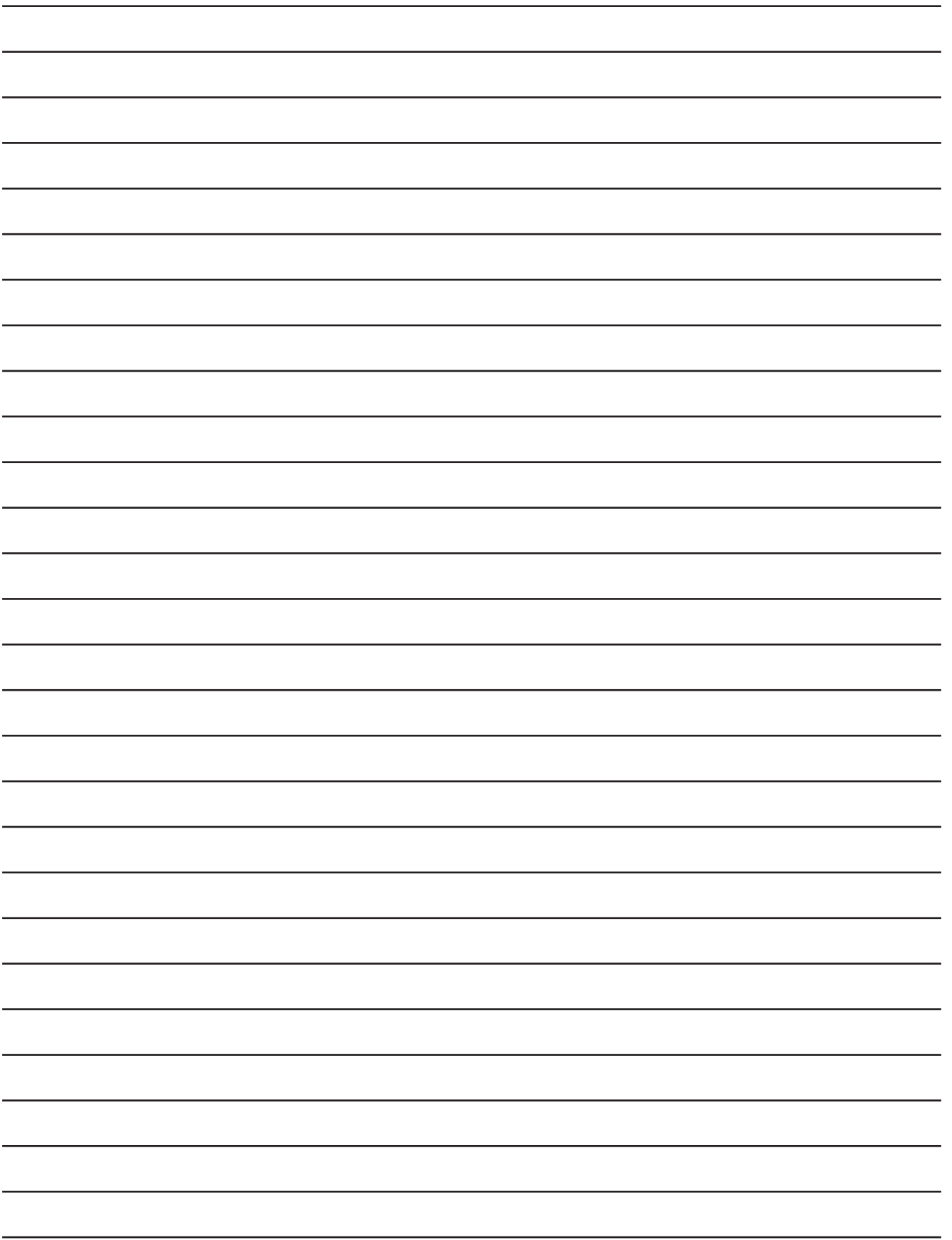
L'avenir de l'Europe dépendra entre autres de la santé mentale des futures générations sur laquelle il faudra se focaliser dans les années à venir. Des programmes tels que le *Culture for health* seront soutenus d'avantage, ceci afin de contrer la tendance des troubles mentaux auxquels les jeunes se voient confrontés.

Un autre défi réside dans l'impact économique de la culture. La culture et la créativité économique sont confrontées à des changements massifs en raison de l'application croissante de l'intelligence artificielle, de la pyramide des âges des professionnels de la culture et de la pénurie de main-d'œuvre qui en découle, ainsi que des déficits structurels. Ainsi, le DP tient à réitérer son soutien aux nombreux bénévoles, pilier essentiel du secteur culturel.

L'impact socio-économique du secteur est également marqué par l'évolution exponentielle de l'intelligence artificielle et de la digitalisation dans sa globalité.

La numérisation fait partie intégrante du processus de transformation, mais faudra-t-il veiller à ce que, surtout dans le cadre de l'intelligence artificielle, les conditions d'utilisation et d'encadrement soient créées de manière à ce que l'outil soit utilisé pour le bien de la société, à commencer par la plus jeune génération, et que d'un autre côté, les droits des créateurs et des artistes soient protégés.

Il est nécessaire de promouvoir intensivement l'éducation, l'entrepreneuriat des jeunes et l'innovation, mais en même temps faut-il veiller à la protection des différents piliers du secteur. Une attention particulière doit être réservée aux tentatives d'ingérences étrangères dans l'industrie cinématographique et plus particulièrement dans le contenu des œuvres artistiques.



EUROPA.

STÄERKEN, WAT EIS SCHÜTZT.



DEMOKRATESCH PARTEI

2A rue des Capucins,

L-1313 Luxembourg

Tél.: 22 10 21 | dp@dp.lu | www.dp.lu

